



COMMUNIQUE DE PRESSE DE L'ASSOCIATION DES DROITS DE L'HOMME DE LA SORBONNE

Article 7 : une procédure débute quand l'autre s'enlise, l'Union Européenne doit désormais faire face à ses démons.

Symbolique fort, le mercredi 12 septembre, le Parlement Européen a voté pour l'activation à l'encontre de la Hongrie, de l'article 7 du Traité sur l'Union Européenne (TUE). Sanctionnant une situation de violation grave de l'État de droit par l'un des Etats membres, cette procédure avait également été lancée en 2017 contre la Pologne.

Ce vote attendu est bienvenu, surtout en ce qu'il met un terme à la différence de traitement entre les gouvernements polonais et hongrois de la part des Institutions européennes et réaffirme sans ambiguïté les valeurs portées par l'Union Européenne (article 2 du TUE).

Cependant lancer cette procédure ne suffit pas.

Le gouvernement polonais n'a pas changé de politique, ce que nous avons pu observer cet été avec la mise en place de la réforme du système judiciaire qui porte atteinte à son indépendance.

En effet, si l'article 7 permet à terme de suspendre le droit de vote de l'État membre visé, il nécessite une unanimité impossible à réunir aujourd'hui. Autrement dit la seule « contrainte » pesant sur Varsovie, ou sur Budapest désormais, sera celle du dialogue. Or elle ne permet pas de résoudre la question de l'État de droit ainsi que nous l'observons en Pologne. Pour reprendre la formule de Monsieur le professeur L. Pech, « dialogue (aka wastingtime) is the autocrat's best friend », le dialogue (perte de temps) est le meilleur ami des autocrates.

L'Union Européenne ne manque pas pour autant de moyens d'action.

Le 22 mai dernier nous étions à Bruxelles, au sein du Parlement Européen pour en discuter. Accueillis par Monsieur Kyrkos, député européen, et son assistante Işıl Ergeç, nous avons eu le plaisir de rencontrer Monsieur le Professeur Pech, Monsieur le Professeur Kochenov et Monsieur Mrowicki, membre de la commission pour les droits de l'Homme (Ombudsman) en Pologne.

Il est ressorti de cette discussion deux points cruciaux.

D'une part qu'il était plus que nécessaire de procéder à un contrôle renforcé des financements européens, et de conditionner leur versement au respect des valeurs de l'Union, au rang desquelles figure l'État de Droit. De l'autre, nous ne pouvons que constater que toute action nécessite l'existence d'une volonté politique forte. Aussi, les prochaines élections européennes, en mai 2019, seront un enjeu décisif dans la lutte pour la préservation de l'État de droit en Europe.

Enfin l'Association des Droits de l'Homme de la Sorbonne exprime sa solidarité envers les humanistes et partisans de l'État de droit en Pologne comme en Hongrie.

POUR NOUS CONTACTER:

CONTACT.ADHSORBONNE@GMAIL.COM

WWW.ADHSORBONNE.COM

WWW.FACEBOOK.COM/ADHSORBONNE

WWW.INSTAGRAM.COM/ADHSORBONNE

